

## LUBRIZOL : USINE A RISQUE EN PLEIN CŒUR DE VILLE

Le 21 janvier 2013, à partir de 8h du matin, une fuite de mercaptan sur le site de Lubrizol a eu comme conséquence de répandre une odeur extrêmement désagréable, provoquant de nombreux maux de tête et des gênes respiratoires auprès des populations du département, allant même jusqu'à Paris.

D'après Paris-Normandie, la préfecture aurait communiqué l'information hier à 12h54, alors même que l'entreprise Lubrizol a choisi de communiquer à minima.

**Les écologistes Haut-normands dénoncent cette situation surréaliste en matière de gestion des risques industriels sur notre territoire.**

### Le droit à l'information !

L'entreprise, la préfecture de Seine-Maritime et le ministère de l'Intérieur ont répété que ce dégagement était "non toxique" et que d'ailleurs on se situait en-dessous des normes... des normes de toxicité ? Est-ce aussi parce que ce n'est pas toxique que le match Rouen-Marseille est annulé ce soir ?

Ce nouvel accident industriel fait encore une fois la preuve que la **désinformation officielle** est bien au cœur du problème. Beaucoup ont appris cet accident et ses conséquences par les réseaux sociaux et le bouche à oreille. D'une manière générale, qui serait vraiment capable dans la population de préciser les risques auxquels nous sommes exposés, où obtenir l'information et quelle attitude adopter en cas d'accident majeur ? Ce qui provoque angoisse, rumeur et désorganisation : les services d'urgence ont été rendus inopérants car saturés d'appels et des consignes contradictoires ont été données par différents organismes.

Nous écologistes, demandons que soient systématiquement appliquées des procédures d'information établies et qu'à chaque crise soient faites des réponses claires pour mesurer la réalité du risque : pourquoi la fuite n'a pas été maîtrisée avant émanation ? De quel gaz précis s'agit-il ? Quelles concentrations ont été mesurées par rapport aux normes concernées ? « *Les habitants de l'agglomération doivent légitimement être informés, en toute transparence, des conséquences d'une fuite de gaz, qui se propage sur l'ensemble de l'agglomération en quelques heures, et qui atteint rapidement Paris et sa région.* » revendique **Pascal Magoarou**, Vice-Président écologiste à l'environnement à la CREA.

### Le droit à la sécurité !

Cette nouvelle fuite relance le débat de la gestion des risques industriels au travers des PPR (Plan de prévention des risques technologiques) et de leur compatibilité avec le nécessaire développement urbain. Notre territoire est emblématique du

modèle de développement économique basé sur les énergies fossiles et l'industrie chimique qui fait peser dans nos villes une menace permanente sur les habitants.

« *On ne peut négliger l'extrême fragilité des sites industriels en zone urbaine, où un accident peut survenir à tout moment. Quelle est l'efficacité des plans de prévention des risques technologiques ?* » interroge **Jean-Michel Bérégovoy**, Co-président du groupe EELV à la ville de Rouen. « *On a dénoncé, lors de l'élaboration du PPRT Lubrizol en avril 2010, la séparation du PPRT en 2 zones qui ne nous semblait pas pertinente. La délibération proposée précisait d'ailleurs que la Ville n'avait pas connaissance de tous les éléments pour décider en toute connaissance de cause. Les mesures prises pour assurer la sécurité des personnes (expropriation et sécurisation) dans les entreprises à risque en fonctionnement ici et ailleurs (71 sites Seveso sur notre agglomération) sont insuffisantes. L'usine Lubrizol est, rappelons-le, située en limite de futur écoquartier Flaubert !* ».

Pourquoi en effet une telle surprotection des entreprises industrielles et portuaires ? Ce n'est en outre pas la première fuite de mercaptan chez Lubrizol. Comment est-il possible que ne soit pas remis en cause le privilège exorbitant d'un industriel qui a ainsi le "droit" de nuire à la qualité de vie et à la santé de millions d'habitants, probablement en toute impunité ? L'entreprise Lubrizol est au cœur d'enjeux économiques importants pour la zone rouennaise, où elle a choisi d'étendre ses activités industrielles au détriment du site d'Oudalle (près du Havre).

## Responsabilité publique et application des PPRT

Au-delà de cet accident, il faut s'interroger sur une organisation qui autorise une telle concentration d'usines en zone urbaine dense, et réfléchir à la définition du risque acceptable.

Et, sujet directement lié, il faut aussi revenir sur les moyens à disposition des communes et des habitants pour se protéger quand le risque est là, de toute façon. Car la baisse des aides prévues dans le Grenelle, de 40% à 15%, fait reporter sur les seuls habitants la totalité de la responsabilité des risques industriels, en n'ayant d'autre choix que de prendre en charge les travaux nécessaires à leur protection.

Nous élu-es écologistes proposons, dans l'attente d'une disposition nationale obligeant les industriels à assumer leur responsabilités, de constituer un fond public d'aide aux résidents pour la réalisation des travaux prescrits dans le PPRT.

Région Haute-Normandie  
Le président

**David  
CORMAND**

CREA  
Le président

**Cyrille  
MOREAU**

Ville de Rouen  
Les co-présidents

**Françoise  
LESCONNEC & Jean-Michel  
BEREGOVY**

